



LES ATTAQUES

BILAN 2021

Pour rappel, un budget communal est structuré en 2 sections : une section de **fonctionnement** pour le quotidien des services, et une section **d'investissement** pour les travaux importants.

FONCTIONNEMENT

	Prévisionnel	Réalisé
Dépenses	1 910 773.00 €	1 578 757.91 €
Recettes	1 910 773.00 €	1 913 087.93 €

Soit un excédent 2021 de	334 330.02 €
Cumulé avec le résultat reporté 2020 de	50 000.00 €
Soit un résultat cumulé positif de	384 330.02 €

A noter : en dépenses, une telle différence entre le prévisionnel et le réalisé est normale, car l'excédent dégagé doit être prévu dans le budget. **L'excédent de fonctionnement** est nécessaire pour pouvoir financer les investissements et le remboursement des emprunts.

INVESTISSEMENT

	Prévisionnel	Réalisé
Dépenses	1 918 549.69 €	857 066.72 €
Recettes	1 918 549.69 €	766 283.67 €

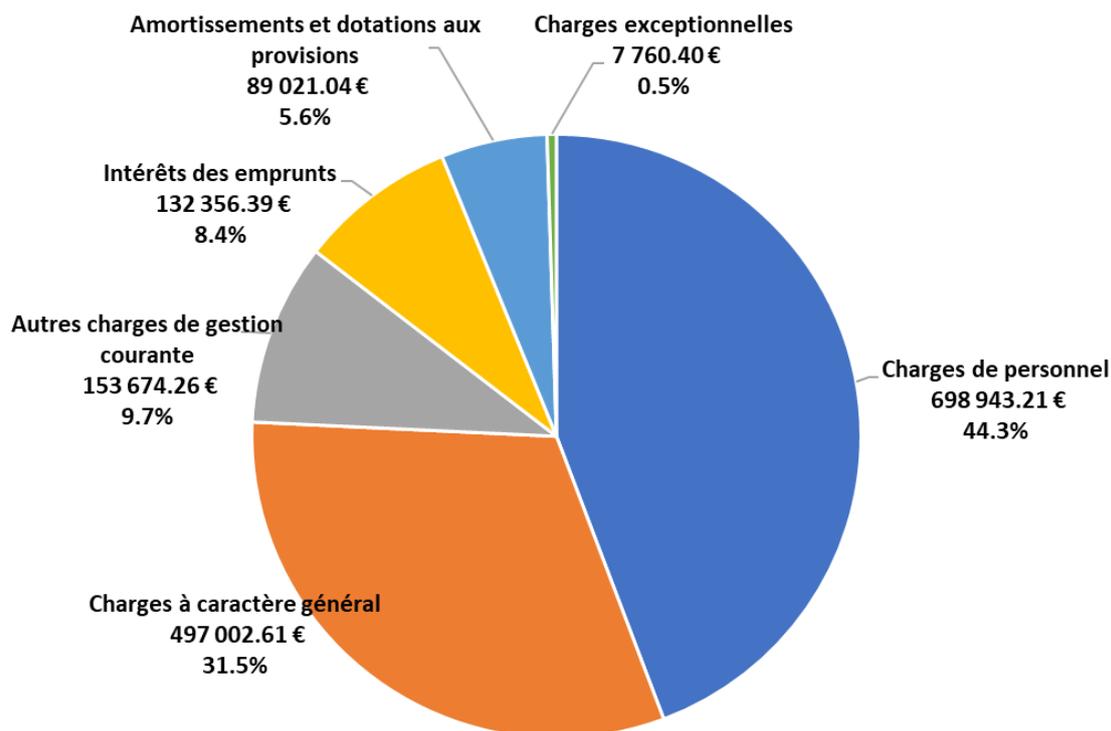
Soit un résultat 2021 de	- 90 783.05 €
Cumulé avec le résultat reporté 2020 de	800 940.81 €
Soit un résultat cumulé de	710 157.76 €

A noter :

Restes à Réaliser Dépenses : 191 177.89 €

Restes à Réaliser Recettes : 125 074.46 €

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021
1 578 757.91 €



Les charges de personnel comprennent les salaires, les charges et les cotisations à un comité d'action sociale pour les agents.

Les charges à caractère général regroupent les dépenses d'énergie, des fournitures diverses, l'entretien courant des bâtiments, et de la voirie. Elles comprennent également les assurances, les publications, les fêtes et cérémonies, le transport, les frais postaux et télécom, les impôts.

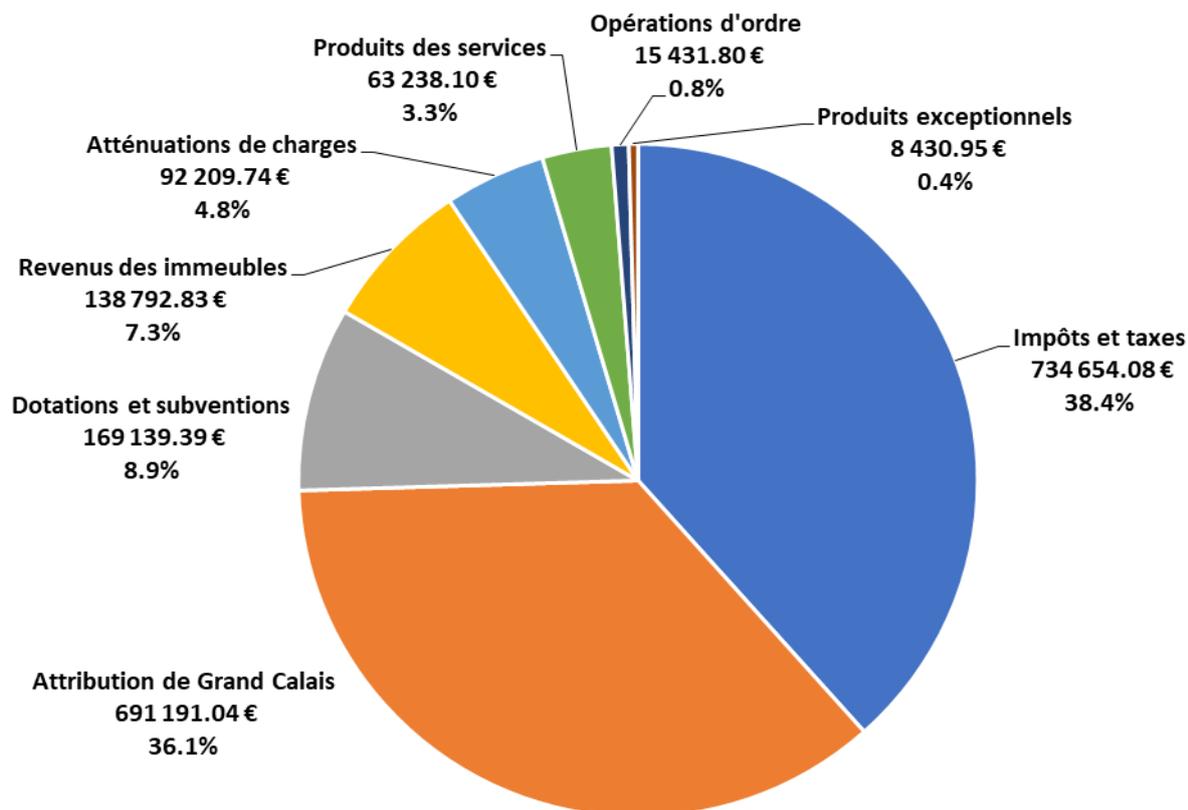
Les autres charges de gestion courante correspondent aux subventions aux associations, au CCAS, à la contribution au service incendie et aux indemnités des élus.

Les intérêts des emprunts sont remboursés par la section de fonctionnement, et le capital par la section d'investissement.

Les amortissements des biens alimentent la section d'investissement. **Les dotations aux provisions** pour créances douteuses permettent de prévoir l'éventuelle perte des recettes que le Trésorier ne parviendrait pas à recouvrer auprès des tiers.

Les charges exceptionnelles comprennent notamment les bourses aux lycéens, les prix de fin d'année des élèves de l'école.

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021
1 913 087.93 €



Les impôts et taxes sont constitués en majorité par les recettes de taxes foncières. D'autres taxes alimentent ce chapitre : taxe sur les pylônes électriques, les droits de mutation (part communale des frais de notaire), etc.

La contribution de Grand Calais correspond à l'attribution de compensation (reversement de fiscalité professionnelle) et à la dotation de solidarité communautaire.

Les dotations et subventions sont principalement composées des dotations de fonctionnement versées par l'Etat.

Les revenus des immeubles sont les loyers des 13 biens en location.

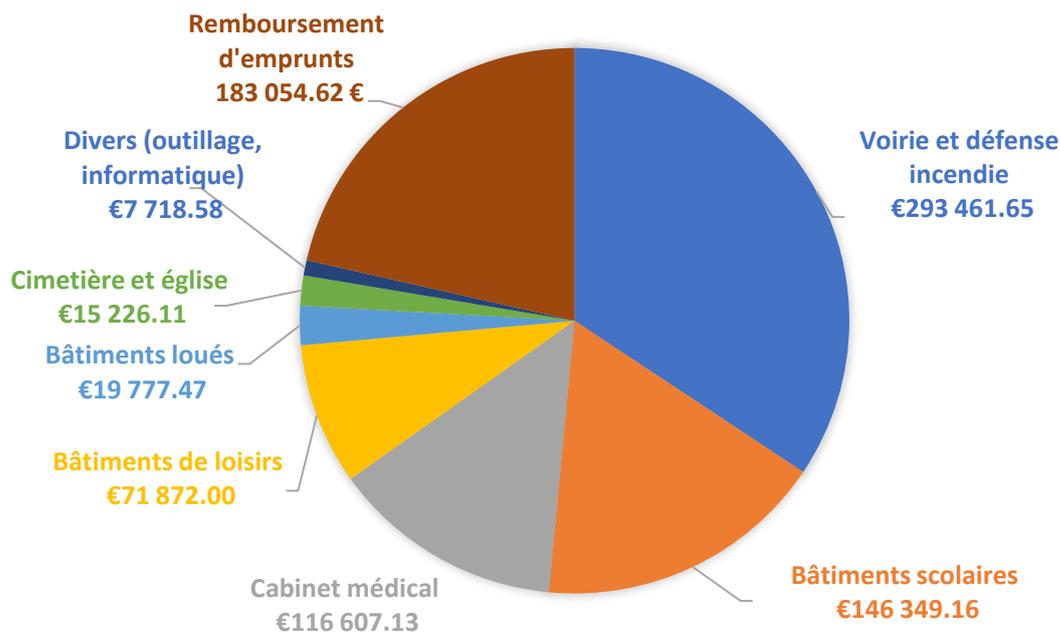
Le chapitre **Atténuation de charges** comprend le remboursement des salaires des agents en arrêt maladie.

Les produits des services correspondent aux recettes des services communaux : cantine, garderie, concessions du cimetière, participation de la Poste à l'Agence Postale Communale, etc.

Les opérations d'ordre sont des virements de la section d'investissement vers la section de fonctionnement. En l'occurrence, elles correspondent à des travaux d'investissement effectués « en régie », c'est-à-dire réalisés par le personnel communal. La section d'investissement a donc « racheté » à la section de fonctionnement le temps passé par les agents.

Les produits exceptionnels correspondent en 2021 à un remboursement d'assurance et à des annulations de mandats de dépense.

REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021
857 066.72 €



Voirie et défense incendie : aménagement de la Place de la République, sécurisation de la Rue du Contre Halage, réparations Rue du Vinfil et Rue du Pignon vert, marquage routier, bandes rugueuses Chemin latéral, barrières le long du parking en face de l'école, 1^{er} versement à VNF pour le renforcement de berge à Pont d'Ardres, illuminations de Noël, pompe d'évacuation des eaux pluviales sous le pont entre le Chemin latéral et la Rue du Contre Halage, renforcement du réseau de défense contre l'incendie

Bâtiments scolaires : rénovation de la toiture et des menuiseries du cycle 2, équipement numérique des 5 classes l'école élémentaire, équipement du dortoir de petite section en mobilier neuf, rénovation de la cantine.

Cabinet de télé-médecine : construction et aménagement du bâtiment modulaire, achat de la borne de télé-médecine

Bâtiments de loisirs : complexe sportif (chaudière et ballons d'eau chaude des vestiaires, trappes de désenfumage de la salle de sport, rénovation de la façade, équipements et travaux divers) et **médiathèque** (étude technique du bâtiment, mobilier)

Biens loués : toiture et bardage sur la maison louée à Pont d'Ardres, travaux divers

Eglise et cimetière : paratonnerre de l'église, battant de cloche, travaux en régie de l'espace pleine terre

Divers : logiciel professionnel, outillage, matériel informatique, etc.

Remboursement des emprunts : remboursement du capital de la dette

REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021
766 283.67 €



Les excédents de fonctionnement capitalisés correspondent aux excédents 2020 de la section de fonctionnement, affectés en section d'investissement en 2021.

Le Fonds de Compensation de la TVA est un remboursement de la TVA payée sur nos dépenses d'investissement 2019.

Les subventions sont les financements qui ont été sollicités par la commune pour certains projets : cabinet médical, sécurisation du Contre Halage, installation des tableaux numériques dans les classes.

Les amortissements correspondent au versement de la section de fonctionnement.

La taxe d'aménagement est la taxe dont s'acquittent les habitants lors d'un permis de construire.

Les cautions ont été versées par 2 nouveaux locataires lors de leur prise à bail.

Principaux ratios d'analyse financière	Les Attaques	Moyenne 2020 des communes de même taille
Taux d'épargne brute <i>Part de l'excédent de fonctionnement dans les recettes réelles de fonctionnement. Seuil d'alerte = 10 %</i>	21.3 %	21.2 %
Taux d'épargne nette <i>Part de l'excédent de fonctionnement moins le remboursement du capital de la dette dans les recettes réelles de fonctionnement</i>	11.7 %	12.9 %
Part des dépenses de personnel dans les dépenses réelles de fonctionnement	47 %	51.5 %
Capacité de désendettement <i>Temps nécessaire à la collectivité pour rembourser tout le capital restant dû si elle y affectait tout son excédent. Seuil d'alerte = 10 ans</i>	7 ans	4 ans
Taux d'endettement <i>Capital restant dû / recettes réelles de fonctionnement. Dernier emprunt contracté en 2014</i>	147 %	77.6 %

BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget présenté a été étudié en commission Finances le 5 avril dernier. Les montants de dépenses fixés par chapitre sont des montants plafonds, il n'est pas possible de les dépasser. Les montants de recettes sont des prévisions, la commune peut encaisser plus de recettes que le montant voté.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	Année 2021		Budget 2022
	Budget	Réalisé	Propositions
011 - Charges à caractère général	529 280.00 €	497 002.61 €	581 500 €
012 - Charges de personnel	705 000.00 €	698 943.21 €	640 000 €
014 - Atténuations de produits			200 €
65 - Autres charges de gestion courante	159 974.00 €	153 674.26 €	157 500 €
66 - Charges financières	136 000.00 €	132 356.39 €	126 000 €
67 - Charges exceptionnelles	8 500.00 €	7 760.40 €	8 000 €
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	3 074.36 €	3 074.36 €	4 000 €
022 - Dépenses imprévues	50 000.00 €		60 000 €
023 – Virement à la section d'investissement	228 037.26 €		249 082.02 €
042 – Opérations d'ordre entre section	90 907.36 €	85 946.68 €	83 778.98 €
TOTAL	1 910 773.00 €	1 578 757.91 €	1 910 061 €

- **Chapitre 011 - Augmentation du budget prévu en charges générales**
 - ✓ Augmentation prévisionnelle des charges d'énergie : consommation électrique et chauffage des bâtiments, éclairage public, carburants
 - ✓ Dégâts occasionnés par la tempête Eunice sur les bâtiments, qui seront remboursés par l'assurance
- **Chapitre 012 – Charges de personnel**
 - ✓ Diminution des charges de personnel par rapport à 2021 suite à 2 départs en retraite en 2021 et 1 prévu mi-2022
 - ✓ Fin des renforts nécessaires pour le protocole de désinfection à l'école
- **Chapitre 014 – Atténuation de produits**
 - ✓ Un dégrèvement de taxe pour les jeunes agriculteurs nécessite une écriture comptable à ce chapitre.
- **Chapitre 65 - Maintien du même niveau de dépenses pour les charges de gestion courante**
 - ✓ Indemnités des élus, subventions aux associations, participation au CCAS, contribution au service incendie
- **Chapitre 66 – Intérêts des emprunts**
 - ✓ Baisse du montant annuel à payer, puisque la dette vieillit. Aucun nouvel emprunt n'est contracté.

- **Chapitre 67 - Charges exceptionnelles**
 - ✓ Maintien du budget pour les bourses et prix, et autres charges exceptionnelles

- **Chapitre 68 – Dotations provisions semi-budgétaires**
 - ✓ Provision annuelle obligatoire « pour dépréciation des créances à hauteur de 15% du montant des créances douteuses (contentieuses) ayant plus de deux ans ». Le Trésor public n'arrivant parfois pas à récupérer toutes les sommes dues à la commune, il faut prévoir au moins 15% du montant de ces créances de plus de 2 ans au budget.

- **Chapitre 022 – Dépenses imprévues**
 - ✓ Légère augmentation compte tenu du contexte actuel d'augmentation des prix.

- **Chapitre 023 – Augmentation de l'autofinancement prévisionnel**
 - ✓ Ce chapitre est une prévision budgétaire d'excédents de fonctionnement, qui seront constatés au résultat comptable 2022, et constitueront un minimum d'autofinancement pour 2023.

- **Chapitre 042 – Amortissements comptables obligatoires**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	Année 2021		Budget primitif 2022
	Budget	Réalisé	Propositions Nouvelles
70 – Produits des services	60 774 €	63 238.10 €	64 272 €
73 – Impôts et taxes	1 462 038 €	1 425 845.12 €	1 490 452 €
74 – Dotations, subventions	119 161 €	169 139.39 €	122 837 €
75 – Autres produits de gestion courante	134 000 €	138 792.83 €	128 000 €
77 – Produits exceptionnels	3 000 €	8 430.95 €	11 500 €
013 – Atténuation de charges	65 000 €	92 209.74 €	25 000 €
002 – Excédents de fonctionnement reporté	50 000 €		50 000 €
042 - Recettes d'ordre	16 800 €	15 431.80 €	18 000 €
TOTAL	1 910 773 €	1 913 087.93 €	1 910 061 €

- **Chapitre 70 - Produits des services : redevances payées par les usagers pour les services (funéraires, périscolaires, etc.) et la participation de la Poste à l'agence postale communale**
Le budget 2022 prévoit une légère augmentation en redevances périscolaires par rapport à 2021, le nombre d'inscriptions étant revenu à un niveau équivalent à « l'avant COVID ».
- **Chapitre 73 - Impôts et taxes : impôts et taxes locales, attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération**
Les recettes fiscales augmentent naturellement chaque année, même sans augmentation du taux voté par la commune. En effet, il s'agit de recettes dynamiques, puisque les bases évoluent de façon systématique (nouvelles constructions notamment).
- **Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations : dotations de fonctionnement de l'Etat, compensation des exonérations fiscales décidées par l'Etat, subventions de fonctionnement**
Les dotations attendues de l'Etat s'élèvent à 98 927 €, soit une nouvelle baisse de plus de 4000 € par rapport à 2021. Pour rappel, en 2021, les dotations annuels de fonctionnement de l'Etat s'élevaient à 270 715 €.
- **Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : Revenus immobiliers**
Le budget 2022 prévoit une légère diminution des revenus immobiliers, suite à la mise en vente de la maison de Pont d'Ardres.
- **Chapitre 77 - Produits exceptionnels**
Remboursements d'assurance, notamment pour les dégâts causés par la tempête Eunice.
- **Chapitre 013 - Atténuation de charges**
Remboursements d'une partie des salaires des agents en arrêt maladie par l'assurance statutaire et la sécurité sociale.
- **Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté**
Montant proposé dans la délibération d'affectation des résultats
- **Chapitre 042 - Opérations d'ordre**

 - **Valorisation des travaux en régie** (travaux d'investissement réalisés par le personnel municipal). Ces opérations d'ordre permettent à la section d'investissement de racheter le coût du personnel et les matériaux à la section de fonctionnement.
 - **Opérations comptables obligatoires d'amortissement**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	Reports (RAR)	Propositions Nouvelles	Propositions Globales
020 - Dépenses imprévues		30 000.00 €	30 000.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés		195 000.00 €	195 000.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	32 475.94 €	3 000.00 €	35 475.94 €
21 - Immobilisations corporelles	158 641.95 €	558 705.00 €	717 346.95 €
23 - Immobilisations en cours		615 245.35 €	615 245.35 €
040 – Dépenses d'ordre		18 000.00 €	18 000.00 €
Total dépenses d'investissement	191 117.89 €	1 419 950.35 €	1 611 068.24 €

Les propositions nouvelles des chapitres 20, 21, 23 et 040 cumulent **1 194 950.35 €**, répartis ainsi :

- ✓ Travaux et études 2022 **597 615 €**
- ✓ Réserves d'autofinancement futur **595 835.35 €**
- ✓ Ecriture comptable d'amortissement **1 500 €**

Les travaux prévus en 2022 = 597 615 €

PATRIMOINE = 304 150 €

- BATIMENTS SCOLAIRES : 102 250 €
Ecole maternelle (clôture, plomberie), réparation de la toiture du cycle 3 de l'école primaire, rénovation de la cantine (sous réserve octroi de subvention)
- EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS : 142 200 €
Aménagement de l'aire de loisirs, travaux sur le terrain de foot, le terrain de pétanque, et matériel de la salle polyvalente
- BATIMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS : 59 700 €
Travaux dans le cimetière, l'agence postale communale, matériel et outillage

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS = 293 465 €

- REFECTION DE CHAUSSEES : 243 800 €
Rue du Contre Halage et Rue de la rivière neuve (encore à l'étude avec le SIRA)
- ESPACE PUBLIC : 49 665 €
Eclairage public, étude pour réhabilitation de l'entrée de village de Pont d'Ardres, aménagement paysager du bateau à Pont d'Ardres

RECETTES D'INVESTISSEMENT

001 – Excédent d'investissement N-1	710 157.76 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	414 330.02 €
FCTVA	65 000 €
Taxe d'aménagement	15 000 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	334 330.02 €
13 – Subventions	153 719.46 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	249 082.02 €
040 – Opérations d'ordre entre section	83 778.98 €
TOTAL RECETTES	1 611 068.24 €

- **Chapitre 001 Excédent d'investissement reporté**
 - Résultat d'investissement 2021 reporté sur 2022

- **Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves**
 - Fonds de compensation de la TVA : la commune est remboursée d'une partie de la TVA payée sur ses dépenses d'investissement (2 ans après le paiement de la facture)
 - Taxe d'aménagement
 - Excédents de fonctionnement 2021 affectés en section d'investissement

- **Chapitre 13 Subventions obtenues mais pas encore perçues**
 - Une partie des subventions restent à percevoir pour la défense incendie, les travaux sur le bâtiment du cycle 2 de l'école, la sécurisation du Contre Halage
 - A noter : les subventions qui ne nous ont pas encore été confirmées officiellement ne peuvent pas être inscrites au budget. Nous attendons encore des réponses de l'Etat pour la réfection de la Rue du Contre Halage vers la salle de sport, ainsi que pour les travaux de rénovation et de mise aux normes de la cantine.

- **Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement**
 - Prévision des résultats de fonctionnement 2022, qui feront l'autofinancement 2023

- **Chapitre 040 Opérations d'ordre**
 - Amortissements comptables (virement de la section de fonctionnement)